

Thèses viennoises pour une politique linguistique

11 revendications +1 pour renforcer la participation sociale

Les « Thèses viennoises pour une politique linguistique » sont le fruit des travaux menés par un groupe international d'experts (voir [lien](#)), en amont du XVII^e Congrès des enseignantes et enseignants d'allemand à Vienne ([IDT 2022](#)). Elles seront présentées dans le cadre de l'« IDT 2022 » et adoptées lors de la cérémonie de clôture le 20 août 2022. Les thèses s'adressent au monde politique aussi bien qu'au monde professionnel. Elles s'inscrivent dans le cadre de la devise de la conférence, à savoir

*mit.sprache.teil.haben, soit « partager ses langues, participer à la discussion ».

L'apprentissage des langues ainsi que l'enseignement des langues associé à l'apprentissage professionnel, a pour but de développer la capacité des apprenantes et des apprenants à communiquer. Cela permet aux acteurs qu'ils sont, de prendre conscience de leurs responsabilités. Ainsi, cela les incite et les encourage à participer aux processus de décisions et à s'impliquer d'égal à égal dans la société.

1. L'apprentissage de l'allemand prend place dans une **société plurilingue**. Les apprenantes et apprenants accèdent au cours de langue riches d'un bagage d'expériences et de compétences qui leur sont propres, et celles-ci doivent être prises en compte. Une politique linguistique se doit de soutenir ce bagage, si elle prétend intégrer non seulement les ressources sociétales et individuelles, mais aussi les perspectives et les réalités à l'échelle du monde et des régions. L'hétérogénéité linguistique et culturelle à l'œuvre dans la société doit se refléter dans la conception du matériel pédagogique et des offres d'apprentissage, mais aussi dans les programmes d'études curriculaires, le choix des contenus d'enseignement, la formation initiale, la formation continue et la formation complémentaire, mais aussi dans le domaine de la recherche.
2. Il faut faciliter et promouvoir les **coopérations internationales** sur le plan financier et structurel. Celles-ci seront d'autant plus couronnées de succès que toutes les parties prenantes traiteront sur un pied d'égalité et que le travail en commun se fondera sur des échanges ouverts et transparents. Ces derniers nécessitent donc la mise en place d'un cadre approprié. Soutien et reconnaissance sont absolument indispensables aux organisations professionnelles œuvrant en faveur de l'allemand langue étrangère et/ou langue seconde. Si elles sont assurées d'une position renforcée, elles pourront mieux mener à bien leurs missions, celles-ci consistant entre autres à créer du lien et à transmettre de l'expertise.
3. Le principe ultime qui doit présider à un enseignement de l'allemand orienté vers l'activité professionnelle est l'idée de l'« **empowerment** », c'est-à-dire qu'il s'agit de construire dès le début une compétence linguistique orientée vers la poursuite autonome de l'apprentissage ainsi que la participation à la société et à l'emploi occupé. Il faut aller au devant des divers intérêts et besoins des apprenantes et apprenants ; pour cela, on se doit de recourir à une offre qui réponde aux besoins et qui soit variée. Les apprenantes et apprenants ne sont pas des « ressources humaines » mais doivent être considérés et protégés dans leur dignité humaine en tant que sujets.
4. Les connaissances linguistiques peuvent permettre de participer aux processus sociaux. La langue ne doit cependant pas être utilisée abusivement à des fins de discrimination. Il est nécessaire que les compétences linguistiques exigées **des migrantes et des migrants soient orientées vers la réalité de leur vie** et vers leurs besoins, tant au travail que dans la vie quotidienne. Il est nécessaire que la question des connaissances linguistiques soit dissociée de celle du droit de séjour ; de plus, les connaissances linguistiques ne doivent pas être une condition centrale qui serait exigée pour entrer sur le marché du travail ou pour percevoir des prestations sociales.
5. **L'enseignement de l'allemand à l'école** doit pouvoir être mis en œuvre de sorte à mobiliser **l'ensemble des ressources langagières** des élèves et à ce que l'apprentissage linguistique soit étroitement lié à l'apprentissage professionnel ainsi qu'à la transmission de compétences transversales. Les programmes d'enseignement et les objectifs qu'ils visent doivent être formulés en conséquence et il est impératif que l'éveil au langage ainsi que l'enseignement des langues soient assurés de manière continue depuis l'enseignement préscolaire jusqu'à la fin du parcours scolaire et au-delà.

6. Dans le contexte de l'enseignement universitaire, il est primordial que l'État apporte son soutien à la mise en place de **programmes de bourses et de subventions à la recherche**. Ces aides ont pour finalité d'accroître la mobilité et les possibilités de coopération des étudiantes et étudiants, des personnels en charge d'enseignement et de recherche. Tout ceci contribue de manière essentielle au succès de l'apprentissage des langues. Indépendamment de leurs ressources personnelles, ils doivent avoir la possibilité d'accéder aux offres de leur choix en matière d'études et de recherche, en particulier pour des séjours dans des pays où l'allemand est langue officielle.
7. La **recherche** ne doit pas être préemptée ou limitée dans son action par la politique éducative. La **liberté** et la **diversité** de la recherche doit être garantie dans la matière qu'est l'allemand langue étrangère (ALE) ou allemand langue seconde (ALS). Les résultats obtenus par la recherche en ALE / ALS doivent être pris en compte par la politique éducative et mis en application par des mesures adaptées en conséquence. La coopération interdisciplinaire et la coopération internationale en matière de recherche doivent tout autant être encouragées que la communication scientifique doit s'ouvrir à la communauté mondiale des experts et au grand-public.
8. Où qu'ils se trouvent sur la planète, **les enseignantes et enseignants** doivent avoir **accès à des offres d'excellence en matière de qualification**, répondant à des normes de qualité élevées et tenant compte tout autant de l'évolution la plus récente de la discipline que des différences régionales et institutionnelles dans chacune des cultures d'enseignement et d'apprentissage. Aucune disparité de condition financière que ce soit ne saurait représenter un obstacle. Quiconque le souhaite doit pouvoir participer à des offres de qualification en étant soutenu par tous les moyens possibles et en se voyant reconnu et honoré quel que soit le contexte professionnel.
9. Il est nécessaire d'améliorer **les conditions de travail des enseignantes et enseignants** dans les établissements scolaires et non scolaires. Il faut assurer une rétribution juste et un rapport équilibré entre le temps des enseignants passé en cours et le temps consacré à la préparation et au suivi des enseignements. Il faut assurer également des conditions d'embauche offrant des perspectives à long terme et des possibilités de qualification ultérieure.
10. Le **changement numérique** a ouvert la voie à une variété de nouvelles possibilités dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, par exemple dans les cours en présentiel, lors des phases d'apprentissage autodidacte et en salle de classe virtuelle. Le développement du numérique facilite aussi les coopérations internationales dans le domaine de la recherche et de la politique linguistique. Néanmoins, les propositions numériques ne sauraient remplacer les échanges personnels authentiques ni conduire à supprimer des ressources en personnel au niveau local. Dans le but que le développement du numérique ne renforce pas encore davantage des disparités déjà existantes, il est nécessaire de faire en sorte que l'accès de toutes et tous au monde numérique soit rendu sécurisé, par exemple en mettant à disposition un équipement technique adéquat et des offres en formation continue.
11. Le fait d'apprendre l'allemand se conçoit comme une formation linguistique qui inclue un apprentissage esthétique et de réflexion culturelle ; mais aussi qui rende possible la confrontation à des modes de vie durables, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes. De par le développement de la capacité à communiquer, l'apprentissage des langues doit cultiver une culture de la paix et de la non-violence, ainsi que le respect et l'estime de la diversité culturelle. Par ce moyen, l'apprentissage des langues apporte sa contribution au développement durable et au renforcement d'une attitude cosmopolite.

Il est impératif que la **politique linguistique** soit affermie en tant que **champ politique à part entière**, qu'elle soit fondée à se positionner dans les discussions comme étant à égalité de droits avec les autres champs du politique, et qu'elle ne soit pas vue comme jusqu'à présent seulement comme une matière incidente ou secondaire. Fonder et structurer une politique linguistique qui soit un champ politique à part entière est une tâche dévolue tant aux États pris isolément, qu'aux institutions et aux réseaux, supra-étatiques ou non-étatiques, et cela se conçoit toujours sur la base du plurilinguisme à l'échelle de la société et de l'individu, et dans l'objectif affiché de la participation sociale.

État au 9 août 2022